

## COMMUNIQUE

De nouvelles agressions et dégradations ont eu lieu ce week-end et cette nuit à Plougastel.

Cette situation ne peut plus durer ! Nos concitoyens ont le droit de vivre en sécurité, qui est la première des libertés.

La municipalité a pris un arrêté interdisant les rassemblements de longue durée de 17h00 à 6h00 du matin aux endroits suivants :

- La place du Calvaire
- La rue de la Mairie
- La rue de l'Eglise
- La rue de la Poste

Les premières verbalisations par les gendarmes ont déjà eu lieu.

La gendarmerie est mobilisée sur le terrain et son action a permis l'arrestation de deux individus.

Ils seront jugés par le Tribunal correctionnel, **demain vendredi 14 juin à 13h30.**

La Justice ne doit pas faillir et prononcer des sanctions exemplaires. La main de la Justice ne doit pas trembler !

J'invite tous les habitants qui le souhaitent à se rendre au Tribunal pour témoigner leur soutien aux victimes. Des élus de Plougastel seront également présents pour revendiquer nos droits à la sécurité et à la liberté.



**Le Maire,  
Dominique CAP**